



## AVIS PUBLIC

**Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement 2021-131 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no.2007-02-47 concernant la modification des affectations conservation, publique et agroforestière.**

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire et en vertu de l'Arrêté ministériel 2021-054 daté du 16 juillet 2021, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2021-131 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux numéro 2007-02-47 concernant la modification des affectations conservation, publique et agroforestière.*

Lors d'une séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021, le conseil de la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2021-131.

Le projet de règlement vise à :

- Procéder à des modifications aux grandes affectations du territoire dans les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Champlain et Saint-Luc-de-Vincennes.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : <https://www.mrcdeschenaux.ca/amenagement-du-territoire/sche-ma-damenagement-et-de-developpement/>

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement doit le faire dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- [info@mrcdeschenaux.ca](mailto:info@mrcdeschenaux.ca)
- MRC des Chenaux

630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil de la MRC avant l'adoption prévue du règlement.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 19 janvier 2021.



Patrick Baril

Directeur général